

Ariège Médiation Familiale

Le service fait partie d'un réseau de partenaires engagés dans le soutien au développement de la médiation familiale

- Conseil Départemental
- Caisse d'Allocations Familiales
- Mutualité Sociale Agricole
- Fédération Nationale de Médiation Familiale
- Ministère de la Justice
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

L'équipe d' Ariège Médiation
Familiale se tient à votre
disposition pour vous donner
de plus amples
renseignements

Loumet Inter Générations

7 rue de Loumet

CS50065 -09100 PAMIER

05 61 67 94 03

07 76 23 59 81

ariège.médiation@adsea09.org

Ariège Médiation Familiale



Une écoute...

**pour que chacun puisse être entendu,
pour aider à renouer**

le dialogue



Qu'est-ce-que La Médiation Familiale ?

La médiation familiale offre aux familles un espace de temps d'écoute, d'échanges et de négociation, qui avec l'aide d'un tiers qualifié et impartial, aidera à

- Mieux comprendre la situation et la source du conflit
- Établir ou rétablir une communication constructive
- Prendre en compte, de manière très concrète, les besoins de chacun, notamment ceux des enfants
- Élaborer des solutions, établir un accord qui, au besoin, pourra être homologué par un juge
- Prévenir les conflits futurs

Quel interlocuteur?

- le médiateur familial est un professionnel qualifié. Doté de compétences en psychologie et en droit, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Il respecte des principes déontologiques et observe une stricte confidentialité.
- Il ne prend pas parti et ne juge pas. Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre conflit ou à votre situation.

Ariège Médiation Familiale

Pour Qui?

- Pour les couples ou les parents en situation de rupture, séparation ou divorce
- Pour les familles recomposées
- Pour les grands-parents désirant garder des liens avec leurs petits-enfants malgré une relation difficile ou rompue avec les parents
- Pour les jeunes adultes en rupture de lien avec leur famille
- Pour toute personne rencontrant une situation conflictuelle lors d'une succession difficile.

Comment?

La médiation familiale se déroule en trois étapes :

- l'entretien d'information, au cours duquel le médiateur familial vous présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Cet entretien est sans engagement.
- les entretiens de médiation familiale ; d'une durée de 1h30 à 2 heures environ, leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder.
- l'élaboration éventuelle d'un protocole d'accord, dont vous pourrez selon votre situation, demander l'homologation à un juge.

Combien ça coute ?

- l'entretien d'information est gratuit
- le service de médiation familiale étant conventionné, la participation financière sera calculée suivant les revenus de chacun.

